N° D'IMPRIMÉ C66029241

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

AUTOSÉCURITÉ CONTROLE TECHNIQUE

EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contre-visite	12/06/2025	25109468

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

24/04/2027

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique complémentaire au plus tard le : 24/04/2026

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S001C206

(9) RAISON SOCIALE : SAS T3R AIN CONTROLE AUTOS

(3) COORDONNÉES : 33 BIS AVENUE DE MARBOZ
01000 BOURG EN BRESSE
Tél : 04.74.45.16.59

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 001C0001

SIGNATURE :



IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
CT-673-HL (F)	29/04/2013	29/04/2013

Marque	Désignation commerciale
RENAULT	MASTER

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VF1MAA4DC48855326	N1	CTTE

Type/CNIT	Énergie
N10RENCT3157067	GO

Document(s) présenté(s)

Certificat d'immatriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

273828

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° : 25109058 DATE : 25/04/2025

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE : S001C206

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

La connaissance de l'ensemble des défaillances constatées sur ce véhicule nécessite de disposer également du procès-verbal de contrôle technique périodique.

Défaillances mineures :
8.2.22.c.1. OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique une anomalie du dispositif antipollution, sans dysfonctionnement important
Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P0380

Kilométrages relevés lors des précédents contrôles techniques depuis le 20 mai 2018 : 02/05/2019 : 148071 km / 13/05/2020 : 169177 km / 27/04/2021 : 189340 km / 28/04/2022 : 214025 km / 25/04/2023 : 232810 km / 04/05/2023 : 233232 km / 10/04/2024 : 251705 km / 25/04/2025 : 273056 km

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT		ARRIERE	
	G	D	G	D
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	0 %		5 %	

Émissions à l'échappement
Opacité des fumées(0.51 m-1) C1:<0.1 m-1 C2:<0.1 m-1

Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) : -2.3 % -2.2 %